



CROS

**CENTRE
VAL DE LOIRE**



CATALOGUE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

2025

6ter rue de l'Abbé-Pasty
45400 Fleury-les-Aubrais
02.38.49.88.50
06.09.21.54.29

Intitulé des formations

- 1 SPORT SUR PRESCRIPTION MÉDICALE
- 2 ACTIVITÉS PHYSIQUES & SÉNIORS : MAINTIEN DE L'AUTONOMIE ET PRÉVENTION DES CHUTES
- 3 ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES À LA MATERNITÉ
- Nouveau !** 4 ASSOCIATION SPORTIVE & MÉCÉNAT : FONDAMENTAUX ET MISE EN PRATIQUE
- 5 DÉVELOPPER LE SPORT EN MILIEU CARCÉRAL
- Nouveau !** 6 GÉRER LES CONFLITS ET L'AGRESSIVITÉ DANS LE MILIEU SPORTIF
- 7 FORMATION DES DIRIGEANTES : OSEZ S'ENGAGER !
- 8 TRAVAILLER EN ÉQUIPE MIXTE BÉNÉVOLES/SALARIÉS
- 9 MARATHON DE LA TRANSITION
- Nouveau !** 10 SPORTS DE COMBAT & ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
- Nouveau !** 11 IA & GESTION ASSOCIATIVE : FONDAMENTAUX ET MISE EN PRATIQUE
- 12 COMPRENDRE CE QU'EST LA LAÏCITÉ ET COMMENT ELLE S'APPLIQUE DANS SON ASSOCIATION - NIVEAU 1
- 13 COMPRENDRE CE QU'EST LA LAÏCITÉ ET COMMENT ELLE S'APPLIQUE DANS SON ASSOCIATION - NIVEAU 2

Le CROS mobilisé pour votre professionnalisation !

Le CROS, à travers ses formations professionnelles, répond à deux objectifs :

- développer les compétences des salariés.es pour faire face aux évolutions du secteur.
- favoriser le réseau des acteurs et pérenniser les projets sur les territoires.

Une équipe à votre service



**Bernard
PHILIPPE**

Vice-président du CROS



**Marie-Anne
TOURAULT**

Responsable formation
Référente handicap



**Charlotte
CHEVALLIER**

Assistante formation

Nous contacter :



Mail : formation.cvl@franceolympique.com
Tél : 06.09.21.54.29 ou 02.38.49.88.50

Participer à nos formations

1 Vous renseigner

Toutes les informations sur nos formations sont accessibles sur la page formation du site Internet du CROS Centre-Val de Loire.

Vous y trouverez de façon détaillée : prérequis, objectifs, référentiels de formation, durées, modalités, délais d'accès, tarifs, fiches d'inscription et modalités d'évaluation.



Les formations du catalogue peuvent être organisées au sein de vos structures à votre demande. Nous pouvons également construire une formation en fonction de vos besoins.

2 Vous inscrire

Les inscriptions se font en ligne. Vous recevrez alors les documents nécessaires (convention de formation, devis, planning) à la prise en charge par votre tiers financeur.

Cette inscription en ligne peut être complétée par un positionnement (mail, entretien téléphonique) s'il semble utile de s'assurer de la bonne adéquation entre vos attentes et les objectifs de la formation souhaitée.

Les tarifs de formation ne comprennent que les frais pédagogiques; les frais annexes sont en sus. Les conditions générales de vente sont détaillées à la fin de ce catalogue.

Le CROS ayant la certification Qualiopi, les formations peuvent être financées par votre OPCO (l'AFDAS pour la branche du sport) ou tout autre tiers-payeur (fonds d'assurance formation par exemple). N'hésitez pas à vous renseigner auprès du CROS.

Certaines formations sont organisées sous forme d'action collective; cela veut dire que la demande de prise en charge est portée directement par le CROS. L'action est alors financée par les fonds conventionnels de la branche du sport. Seules les associations sportives employeuses (salariés et dirigeants bénévoles) pourront participer à ces formations.

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre convention signée et paraphée.

Vous recevrez votre convocation officielle et le règlement intérieur de la formation au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

En fonction du nombre d'inscrits, les inscriptions sont ouvertes jusqu'à une semaine avant le début de la formation (sauf indication autre précisée sur les fiches formation).

Vous souhaitez participer à l'une de nos formations et vous êtes en situation de handicap ?



Contactez la référente handicap : formation.cvl@franceolympique.com, ou 06.09.21.54.29 pour envisager les solutions possibles.



Scannez le QR-code pour accéder à notre site internet



3 Pendant la formation

Un membre du CROS est présent lors des formations pour veiller à l'accueil des participants et des formateurs et au bon déroulement de la formation.

Les ressources documentaires et supports de formation sont accessibles via mail ou via une clé USB.

Notre équipe de formateurs s'appuie sur une variété de méthodes et d'outils pédagogiques comme les quiz, les échanges de pratiques, les études de cas, les observations, etc.

Sensibles à l'acquisition des acquis en formation, des évaluations sont proposées en fin de formation.

4 À l'issue de la formation

Un questionnaire de satisfaction est envoyé par mail au plus tard 8 jours après la fin de la formation. Des relances sont réalisées en cas de non-réponse. Vos retours nous sont indispensables dans le cadre de notre processus d'amélioration de nos actions de formation.

Une attestation individuelle de formation est envoyée par mail.

Un questionnaire d'évaluation de l'utilité de la formation est envoyé aux employeurs pour identifier la mobilisation des acquis dans le cadre professionnel.

Votre satisfaction en 2024



98% des répondants aux questionnaires sont satisfaits ou très satisfaits par le contenu des formations.



100% des répondants aux questionnaires sont satisfaits ou très satisfaits par la durée des formations.



96% des répondants aux questionnaires sont satisfaits ou très satisfaits par la qualité des intervenants.



100% des répondants aux questionnaires vont réutiliser partiellement ou totalement le contenu transmis lors des formations.



Déposer une réclamation

Le CROS est attentif aux insatisfactions des stagiaires. Toute réclamation peut être déposée, via un formulaire accessible sur la page formation de notre site Internet.



Le CROS Centre-Val de Loire est certifié Qualiopi pour les actions de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
actions de formation

Sport sur prescription médicale



 **Durée**
35 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme inscrit au RNCP (CQP, TFP) d'une fédération sportive agréée disposant d'une certification fédérale « sport sur prescription médicale » reconnue sur arrêté interministériel ou les titulaires d'un diplôme d'Etat.

Maximum : 12 participants.tes.

 **Pré-requis**

Diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération.

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

 **Compétences visées**

- Participer à l'éducation pour la santé du patient à travers les actions du sport-santé.
- Concevoir un programme sécurisé et adapté d'activités physiques en fonction des capacités des patients atteints d'une affection de longue durée sans aucune limitation physique ou souffrant de limitation minime.
- Réagir face à un accident au cours de la séance d'activités physiques adaptées.

 **Objectifs pédagogiques**

- Identifier et situer une action sport-santé.
- Définir le cadre et les contraintes réglementaires.
- Identifier les caractéristiques très générales des principales ALD du sport-santé.
- Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.
- Evaluer les capacités et les motivations initiales du patient.
- Prendre en compte les caractéristiques des pathologies et la prescription médicale dans la préparation, l'adaptation et l'animation du programme d'activités physiques adaptées.
- Actualiser les gestes de premiers secours.
- Prendre en compte l'environnement pour établir un plan de secours.

 **Intervenants.tes**

- Enseignants.es en activités physiques adaptées.
- Acteurs.rices du sport-santé : Etat, ARS, mouvement sportif, maison sport-santé.
- Professionnels.lles de la santé.

 **Prix**

700€ TTC.

Pour les éducateurs sportifs bénévoles : financement possible par des bourses bénévoles. frais annexes sont en sus.

 **Pédagogie et évaluation**

- Temps de théorie / observation du public / tests pratiques...
- Un questionnaire d'évaluation des acquis sera réalisé en fin de formation.

 **Résultats de la session précédente**

- 90% des répondants.tes au questionnaire sont satisfaits.tes ou très satisfaits.tes du contenu.
- 100% des répondants.tes au questionnaire sont satisfaits.tes ou très satisfaits.tes de la durée des interventions.
- Points forts de la formation selon les répondants.tes : temps d'échanges / variété de pathologies étudiées / diversité des intervenants.

Activités physiques & séniors : maintien de l'autonomie et prévention des chutes



 **Durée**
14 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Titulaires d'un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou d'un diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération. Une priorité sera donnée aux personnes ayant suivi une formation sport-santé.
Maximum : 10 participants.tes.

 **Pré-requis**

Diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération.

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes

 **Intervenants.tes**

- Médecins/gérialtres/cadres de santé.
- Enseignants.es en activités physiques adaptées.

 **Compétence visée**

- Mettre en œuvre un programme d'activités physiques sécurisé et adapté aux capacités des séniors visant à maintenir leur autonomie et à prévenir les risques de chutes.

 **Objectifs pédagogiques**

- Identifier les caractéristiques très générales des pathologies liées au vieillissement.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'état de santé dans l'animation et la mise en place d'activités physiques adaptées.
- Animer une séance d'activités physiques à destination des seniors.
- Agir en cas de chutes lors d'une activité physique.

 **Prix**

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

 **Pédagogie et évaluation**

- Temps de théorie / observation du public / tests pratiques...
- Un questionnaire d'évaluation des acquis sera réalisé en fin de formation.

 **Résultats de la session précédente**

- 100% des répondants.tes sont très satisfaits.tes de la durée des interventions et de la pertinence des contenus.
- 100% des répondants.tes recommandent cette formation.
- Points forts : diversité et qualité des intervenants / mises en pratique.

Activités physiques adaptées à la maternité



 **Durée**
14 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Titulaires d'un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou d'un diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération. Une priorité sera donnée aux personnes ayant suivi à une formation sport-santé ou étant identifiée par une maison sport-santé.

Maximum : 10 participants.tes.

 **Pré-requis**

Diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération.

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

 **Intervenants.tes**

- Médecins/gynécologues/sages-femmes/maïeuticiens.ennes.
- Enseignants.es en activités physiques adaptées.

 **Compétence visée**

- Mettre en œuvre un programme d'activités physiques sécurisé et adapté aux capacités des femmes pendant et après leur grossesse.

 **Objectifs pédagogiques**

- Identifier les caractéristiques de la grossesse et des suites de couches.
- Identifier les besoins et les attentes des femmes enceintes.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'état de santé de la femme enceinte dans la mise en place d'activités physiques adaptées.
- Accompagner la femme dans sa reprise de l'activité physique post accouchement.
- Utiliser des mouvements gymniques et respiratoires pour la rééducation post-natale.

 **Prix**

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, la formation est gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.e ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

 **Pédagogie et évaluation**

- La formation alternera des temps théoriques avec des temps de travail individuel ou collectif et des mises en situation.
- Un questionnaire d'évaluation des acquis sera réalisé à la fin de la formation.



Formation réalisée dans le cadre du dispositif 1000 premiers jours.



Nouveau !

Association sportive & mécénat : fondamentaux et mise en pratique



 **Durée**
7 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Dirigeants d'associations sportives employeuses et les salariés des associations sportives
Maximum : 12 participants.tes.

 **Pré-requis**

Appartenir à une association ayant un projet associatif formalisé.

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes

 **Intervenants.tes**

- Spécialistes du mécénat

 **Compétence visée**

- Utiliser le mécénat physique et d'entreprise pour diversifier les ressources financières de son association sportive.

 **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre les différentes formes de mécénat applicables aux associations sportives (financier, en nature, de compétences,...).
- Maîtriser le cadre juridique du mécénat et les limites légales.
- Maîtriser les aspects administratifs du mécénat et les différents outils liés.
- Comprendre comment intégrer le mécénat dans la stratégie globale de diversification des ressources de l'association.
- Élaborer une stratégie de recherche de mécènes adaptée à son association sportive.

 **Prix**

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

 **Pédagogie et évaluation**

- Temps de théorie / observation du public / tests pratiques...
- Un questionnaire d'évaluation des acquis sera réalisé en fin de formation.

Développer le sport en milieu carcéral



 **Durée**
14 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Toute personne bénévole ou salariée en charge de l'encadrement sportif dans une association sportive. Priorité donnée aux salariés. iées d'association sportive employeuse à jour de leur cotisation à l'AFDAS.
Maximum : 10 participants. tes.

 **Pré-requis**

Avoir un diplôme permettant l'encadrement sportif contre rémunération ou avoir un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole. Et envoyer une copie recto/verso lisible numérisée de sa pièce d'identité (obligatoire pour rentrer dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire).

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits. tes.

 **Intervenants. tes**

- Professionnels. lles du centre pénitentiaire et de la délégation interministérielle des services pénitentiaires (DISP).
- Conseillers. ères de la DRAJES CVL.
- Chargés. ées de mission du CROS CVL.

 **Compétence visée**

- Développer la pratique sportive en milieu carcéral.

 **Objectifs pédagogiques**

- Identifier le fonctionnement du milieu carcéral, les acteurs et les partenaires associés.
- Encadrer un groupe de détenus. ues dans une activité physique et sportive.

 **Pédagogie et évaluation**

- Temps de théorie / tests pratiques...
- Evaluation des acquis des participants au fil de la formation à travers des interrogations formatives ponctuelles et la mise en situation d'encadrement d'atelier sportif avec des personnes écrouées.

 **Prix**

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective. Les frais annexes sont à la charge du. de la participant. te ou de sa structure.
Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

 **Résultats de la session précédente**

- 100% des répondants. tes sont très satisfaits. tes par la qualité de la formation.
- Points forts de la formation : formation concrète / découverte du milieu carcéral et des différents personnels.
- Témoignage "Très bonne formation, enrichissante. J'espère pouvoir intervenir pour l'administration pénitentiaire".



Formation réalisée avec le soutien de la délégation interrégionale des services pénitentiaires.

Nouveau !

Gérer les conflits et l'agressivité dans le milieu sportif



Durée

14 heures



Modalité

Présentiel



Pour qui ?

Educateurs.trices, dirigeants.tes, arbitres, bénévoles et salariés.ées des associations sportives rencontrant des situations de conflits dans le cadre de leur activité associative sportive (au sein d'une équipe, avec des adhérents.tes, au bord des terrains de sport, lors d'événements,...).

Une priorité sera donnée aux associations employées à jour de leur cotisation à l'AFDAS.

Maximum : 12 participants.es.



Pré-requis

Aucun.



Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.



Intervenants.tes

- Formatrice qualifiée dans la communication non violente et accréditée formatrice Premiers secours en santé mentale par l'association PSSM France.



Prix

Gratuit car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective. Les frais annexes (hébergement, transport...) sont à la charge du. de la participant.e ou de sa structure. Le CROS organise et prend en charge les déjeuners pris en commun.



Compétence visée

- Gérer les conflits avec le processus de la communication non violente de M.B ROSENBERG



Objectifs pédagogiques

- Prévenir les situations conflictuelles et faire face à l'agressivité.
- Acquérir les clés d'une communication verbale de qualité.
- Développer sa capacité à écouter et à poser ses limites au service de la relation.



Pédagogie et évaluation

- Apprentissage au travers de l'expérimentation, par des explorations de mise en pratique, des jeux de rôles. Des apports théoriques complèteront la pratique et des espaces seront prévus pour répondre aux questions.
- À la fin de la formation, une feuille d'évaluation sera remise par la formatrice à chaque stagiaire.

Formation des dirigeantes : osez s'engager !



 **Durée**
21 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Femmes ayant un engagement dirigeant bénévole ou salarié dans un club, comité départemental ou régional sportif de la région Centre-Val de Loire.
Maximum : 12 participantes.

 **Pré-requis**

Etre dirigeante d'une association sportive.

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

 **Intervenants.tes**

- Formatrice qualifiée, identifiée par Fémix sports.

 **Compétences visées**

- Mieux se connaître pour gagner en impact et en efficacité.
- Moi et les autres : gagner en efficacité et en management.
- Moi et l'équipe : mieux manager mon équipe en tant que dirigeante d'une association sportive.

 **Prix**

Formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

 **Pédagogie et évaluation**

- La formation alternera des temps théoriques avec des temps de travail individuel ou collectif.
- Des mises en situation seront organisées.
- Un questionnaire d'évaluation des connaissances acquises sera réalisé à la fin de formation.

 **Objectifs pédagogiques**

- Savoir analyser et contrôler ses émotions.
- Comprendre la dynamique du changement.
- Connaître les bases des techniques et composantes de la communication.
- Connaître le cercle relationnel d'une dirigeante d'association sportive.
- Connaître les compétences d'une dirigeante.
- Savoir analyser les besoins de son équipe.
- Acquérir les bases du management : motiver, fixer des objectifs, déléguer, contrôler, gérer les conflits.
- Connaître les bases pour piloter une réunion.

 **Résultats de la session précédente**

- 100% des répondantes sont très satisfaites par la qualité de la formation et de la formatrice.
- 100% des répondantes recommandent cette formation à des femmes dirigeantes bénévoles ou salariées.
- Points forts de la formation selon les répondantes: formation enrichissante / temps d'échanges constructifs / bienveillance.

Travailler en équipe mixte bénévoles/salariés



 **Durée**
14 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Dirigeants.tes bénévoles et aux salariés.ées d'association sportive employeuse à jour de leur cotisation à l'AFDAS.
Maximum 12 participants.tes.

 **Pré-requis**

Appartenir à une association employeuse ayant un projet associatif formalisé.

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

 **Intervenants.tes**

- Spécialistes des ressources humaines dans le milieu associatif.

 **Compétences visées**

- Comprendre les conditions d'un travail collectif et en équipe mixte bénévoles/salariés.ées
- Organiser le travail d'équipe entre les salariés.ées et les bénévoles.

 **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre les motivations, les contraintes des bénévoles et des salariés.ées d'une association sportive.
- Comprendre les conditions d'un travail en équipe.
- Créer une confiance et une coopération entre salariés.ées et bénévoles.
- Situer son action au sein de l'équipe mixte.
- Dégager des pistes d'action pour mieux travailler en équipe mixte.

 **Prix**

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

 **Pédagogie et évaluation**

- Les activités, exercices ou mises en situation s'appuieront sur des situations réelles ou vécues au quotidien par les participants.tes.
- Alternance de théorie et d'échanges d'expérience.
- L'évaluation se basera sur les pistes d'action dégagées par les participants.tes.

 **Résultats de la session précédente**

- 100% des répondants.tes sont satisfaits.tes ou très satisfaits.tes par le contenu et la durée de la formation.
- 100% des répondants.tes vont réutiliser partiellement ou totalement le contenu de formation transmis.
- Points forts : apports théoriques / communication bénévoles/salariés.

Marathon des transitions



 **Durée**
3 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Pour tous.tes les salariés.ées du champ sportif.

Priorité donnée aux salariés.ées ou dirigeants.tes d'association sportive employeuse à jour de leur cotisation à l'AFDAS.

Maximum : 14 participants.tes.

 **Pré-requis**

Aucun.

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

 **Intervenants.tes**

- Facilitateur.trice à la transition écologique et sociale.

 **Compétence visée**

- Développer des pratiques sportives durables.

 **Objectifs pédagogiques**

- Identifier les impacts environnementaux de la pratique sportive.
- Envisager des leviers d'action individuelle et collective pour limiter ces impacts.

 **Prix**

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels.

Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

 **Pédagogie et évaluation**

- Formation collaborative alternant des temps de réflexion, de synthèse et de mise en action.



Formation réalisée dans le cadre de la COP régionale Centre Val de Loire.



Nouveau !

Sports de combat & accueil des femmes victimes de violences



 **Durée**
24 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Encadrant.e de sports de combat bénévole et salarié.ee et titulaire d'un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole en autonomie ou d'un diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération des sports de combat.

Maximum : 12 participants.es

 **Pré-requis**

Être titulaire d'un diplôme permettant l'encadrement des sports de combat (karaté, taekwondo, judo,...)

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

 **Intervenants.tes**

- Juristes, psychologues, éducateurs.rices spécialisés.ées, sportifs.ves

 **Compétences visées**

- Accueillir et intégrer des femmes victimes de violences au sein de sa structure.
- Adapter ses séances d'arts martiaux ou sports de contact aux problématiques de femmes victimes de violences.

 **Objectifs pédagogiques**

- Identifier les différents types de violences, les repérer et agir.
- Accueillir des femmes victimes et adapter les enseignements.
- Connaître le parcours de la victime de violences.
- Comprendre les mécanismes psychologiques et le parcours thérapeutique.
- Identifier les acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

 **Prix**

480 euros. Ce prix ne comprend pas les frais annexes (restauration, transport...).

Pour les éducateurs sportifs bénévoles : financement possible par des bourses bénévoles.

Pour en bénéficier, merci d'envoyer un email à adminformation.cvl@franceolympique.com pour expliquer vos motivations à participer à la formation. Ces bourses bénévoles sont financées par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Loiret.

 **Pédagogie et évaluation**

- Formation alternant de la théorie, des travaux individuels et en groupe et la pratique d'arts martiaux et sports de combat (prévoir une tenue adéquate).



Formation réalisée avec le soutien de la délégation départementale du Loiret aux droits des femmes et à l'égalité.


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouveau !

IA & gestion associative : fondamentaux et mise en pratique



 **Durée**
7 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Dirigeants.tes bénévoles d'associations sportives employeuses et les salariés.ées d'une association sportive.
Maximum : 12 participants.tes.

 **Pré-requis**

Savoir utiliser les outils informatiques et naviguer sur Internet. Venir en formation avec un ordinateur portable.

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

 **Intervenants.tes**

- Spécialistes de l'IA

 **Compétence visée**

- Utiliser l'intelligence artificielle dans la gestion de son association sportive.

 **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre les principes de fonctionnement d'une IA générative.
- Comprendre les enjeux éthiques et les risques potentiels liés à l'utilisation de l'IA.
- Comprendre la notion clé de prompt.
- Rédiger un prompt de qualité.
- Identifier les possibilités d'utilisation et les outils de l'IA dans la gestion associative.

 **Prix**

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective.

Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

 **Pédagogie et évaluation**

- Temps de théorie / tests pratiques...
- Evaluation des acquis des participants au fil de la formation à travers des interrogations formatives ponctuelles.

Comprendre ce qu'est la laïcité et comment elle s'applique dans mon association - Niveau 1 et niveau 2

 **Durée**
7 heures

 **Modalité**
Présentiel

 **Pour qui ?**

Toute personne (bénévole ou salariée) en contact direct avec du public dans une association sportive.
Maximum : 12 participants.tes.

 **Pré-requis**

- Niveau 1 : aucun.
- Niveau 2 : avoir participé à la formation niveau 1

 **Délai d'accès à la formation**

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes

 **Compétences visées**

Niveau 1 :

- Acquérir les fondamentaux du principe de laïcité.

Niveau 2 :

- Adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse.
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leur fonction, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les populations.

 **Objectifs pédagogiques**

Niveau 1 :

- Comprendre ce qu'est la laïcité.
- Identifier en quoi le principe de laïcité véhicule les valeurs de la République.
- Comprendre comment s'applique le principe de laïcité en fonction des situations rencontrées.

Niveau 2 :

- Résoudre des situations concrètes en s'appuyant sur le cadre réglementaire.
- Expliquer la laïcité et comment elle s'applique.

 **Intervenants.tes**

- Formateurs.rices habilités.ées VRL

 **Prix**

La formation est gratuite car financée par la DREETS Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif Valeurs de la République et laïcité.

Les frais annexes (restauration, hébergement, transport...) sont à la charge du ou de la participant.e ou de sa structure.

 **Pédagogie et évaluation**

- Les mises en situation et études de cas serviront d'évaluation.

 **Résultats de la session précédente**

- Cette formation n'a encore jamais été réalisée.



Formation réalisée avec le soutien de l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Conditions générales de vente

1 Définition, objet et champ d'application

Le terme "stagiaire/client" regroupe les co-contractants du CROS Centre-Val de Loire : stagiaire salarié et sa structure employeuse ou stagiaire s'inscrivant à titre individuel.

Les présentes conditions générales de vente :

- s'appliquent aux formations professionnelles du CROS Centre-Val de Loire.
- ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formations professionnelles du CROS Centre-Val de Loire.

2 Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription remplissable en ligne.

Toute demande d'inscription doit se faire au plus tard conformément au délai d'accès à la formation (généralement une semaine avant sauf cas contraire indiqué sur les fiches formation).

Après chaque inscription, le CROS Centre-Val de Loire adresse au stagiaire/client, un dossier complet comprenant notamment la convention ou le contrat, le programme, le devis de formation.

L'inscription sera considérée comme définitive après réception, sous 15 jours maximum, de la convention signée et paraphée.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique. (cf. clause 7. Annulation/Interruption).

Des formations sur mesure (intra-structure) peuvent être organisées. En fonction des besoins identifiés et détaillés auprès du CROS Centre-Val de Loire, un document contractuel, précisant les modalités de réalisation de la prestation, la durée de la session, le nombre d'intervenants, le prix et ses modalités de paiements ainsi que les conditions de déroulement, sera établi.

Les contenus énoncés sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

3 Convocation et attestation de fin de formation

La convocation et le règlement intérieur sont adressés au stagiaire/client, 8 jours avant la date de la formation. Une attestation sera délivrée par mail à l'issue de la formation.

4 Prix

Le CROS Centre-Val de Loire est une association loi 1901 non assujettie à la TVA. Les prix sont indiqués TTC.

Le prix des formations peut être pris en charge par l'opérateur de compétences de la structure. C'est à cette dernière de faire la demande de financement auprès de son Opcv et de demander au CROS les documents nécessaires à sa demande.

Les prix comprennent les frais pédagogiques et les supports remis aux participants. Les frais d'hébergement et de restauration sont en sus.

Les prix sont indiqués sur chaque programme de formations (disponibles sur le site Internet du CROS Centre-Val de Loire).

Toute action de formation engagée est due en totalité.

5 Facture et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation. La facture sera envoyée à l'issue de la formation au tiers-payeur ou au stagiaire/client.

En cas de paiement par un tiers-payeur ; il appartient au stagiaire/client de :

- faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné (il reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son tiers-payeur dont il est solidaire).
- indiquer explicitement au CROS quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le stagiaire/client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

En cas de règlement direct au CROS : celui-ci peut se faire par chèque libellé à l'ordre du CROS Centre-Val de Loire ou par virement bancaire (les coordonnées bancaires étant indiquées sur les factures).

6 Pénalités de retard

A défaut de paiement dans les délais impartis portés sur la facture, des pénalités de retard seront appliquées.

Ces pénalités de retard seront calculées par application au montant des sommes dues, d'un intérêt égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de l'indemnité forfaitaire de 40 €.

7 Annulation/interruption

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil concerné par la formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours avant le début de la formation) ou de participation partielle, le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit de facturer au stagiaire/client, à titre d'indemnité forfaitaire, 20% du coût total de la formation.

Le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation si le nombre de participants inscrits est trop faible ou trop élevé (le CROS Centre-Val de Loire s'engage alors à rembourser la totalité du prix versé sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation du stagiaire/client).

8 Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur la fiche d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire/client qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès du CROS Centre-Val de Loire.

Aucun transfert de propriété intellectuelle de l'ensemble des documents afférent à chaque formation, n'est fait au stagiaire/client. Les documents mis à disposition du participant sont protégés notamment par le droit d'auteur.

En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable du CROS Centre-Val de Loire est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

9 Force majeure

Le CROS Centre-Val de Loire ne pourra être tenu pour responsable ou considérée comme ayant failli aux présentes CGV pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi ou la jurisprudence des tribunaux français, en ce compris les faits de lock out, de grèves internes ou externes au CROS Centre-Val de Loire, de troubles sociaux, catastrophes naturelles, incendies, défaillances techniques, blocage des réseaux de télécommunication et/ou toute disposition d'ordre législatif, réglementaire rendant impossible l'exécution d'un ou de plusieurs modules de formation.

10 Non respect des présentes CGV

La structure ou le participant en contractant, accepte sans réserve les présentes CGV.

Aussi, en cas de non-respect desdites CGV, le CROS Centre-Val de Loire peut résilier de plein droit le contrat avec le stagiaire/client, sans préjudice de toute action que le CROS Centre-Val de Loire pourrait mener à l'encontre de la structure ou du participant.

Aucune somme ne sera remboursée au titre de la résiliation anticipée par le CROS Centre-Val de Loire.

11 Règlement intérieur

Le client/stagiaire, en contractant, accepte sans réserve, de se conformer au règlement intérieur de chaque formation.

12 Assurance et responsabilité

La structure ou le participant s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de chaque formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les agissements du stagiaire/client inscrit à ladite formation, au préjudice du CROS Centre-Val de Loire.

Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le CROS Centre-Val de Loire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire/client inscrit et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que la responsabilité du CROS Centre-Val de Loire ne puisse être recherchée et/ou inquiétée. La responsabilité du CROS Centre-Val de Loire envers le stagiaire/client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par la structure et/ou le participant et est en tout état de cause limitée au montant payé par le la structure ou le participant au titre de la formation visée.

En aucun cas, la responsabilité du CROS Centre-Val de Loire ne pourrait être engagée au titre des dommages indirects tels que pertes de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et/ou à la réputation, sans que celui puisse être limitatif.

13 Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent (article 42 et suivant du nouveau Code de procédure civile).



CROS
CENTRE
VAL DE LOIRE



6ter rue de l'Abbé-Pasty,
45400 Fleury-les-Aubrais



06.09.21.54.29
02.38.49.88.50



formation.cvl@franceolympique.com



**Organisme de formation enregistré sous le
numéro 24 45 02853 45 auprès de la préfecture
de la région Centre-Val de Loire.**

